

OBSERVATOIRE

de la prise en compte de

L'EAU

dans les projets d'aménagement

Actualisation avril 2023



46

SOUILLAC

AMÉNAGEMENT DU PARC DELMAS

La préservation des milieux aquatiques et humides et des continuités écologiques

La préservation et la gestion des inondations

La gestion des eaux pluviales et du ruissellement

La valorisation esthétique et paysagère du projet

Identité du projet

LIEU	Souillac (46) 3 353 habitants
PROGRAMME	Espace public centre-bourg
SUPERFICIE	1,2 ha
ENVELOPPE FINANCIÈRE	658 807 € HT
Pourcentage de l'enveloppe financière subventionnée :	80 % (État, Région, Département, communauté des communes Cauvaldor, SMDMCA, Fédération de pêche)
DATE DU PROJET	juillet 2022

ACTEURS ET ORGANISMES IMPLIQUÉS

MOA : Commune de Souillac.

MOE : DEJANTE PAYSAGE / DEJANTE VRD ET CONSTRUCTION SUD OUEST.

Organismes partenaires : l'association les Amis du vieux Souillac ; la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne ; CAUE 46 ; SMDMCA (syndicat mixte Dordogne moyenne - Cère aval) ; la Fédération de pêche du Lot.

Description

Dans le cadre d'un projet d'aménagement global, la commune de Souillac a souhaité donner la priorité à la requalification du parking Chanteranne et du parc Delmas, situé à proximité directe du cours d'eau de la Borrèze. Elle souhaite aménager cet espace en créant un lieu de déambulation et de loisirs.

Les aménagements prévus afin de favoriser la restauration hydromorphologique du cours d'eau sont ici associés à des aménagements permettant la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine hydrologique, notamment par la mise en place d'un sentier d'interprétation le long du linéaire restauré. L'objectif est également de redonner au parc Delmas une fonction centrale de lieu de vie et de loisirs dans la commune, grâce à une requalification paysagère, à l'intégration d'un parcours de santé et la création d'un espace de vie culturelle pouvant accueillir tout type de manifestation.

Observatoire financé par :

Agences d'urbanisme partenaires :





Motivations

Pour une prise en compte de l'eau dans le projet d'aménagement

Le cours d'eau de la Borrèze est un élément majeur et remarquable du paysage de Souillac, peu ou mal connu par manque de visibilité et de mise en valeur. La commune de Souillac a souhaité que ce cours d'eau soit l'élément central de l'aménagement global afin de tisser un fil vert depuis le quartier les Aubugues jusqu'au centre ancien.

ZOOM SUR L'IMPERMÉABILITÉ DES SOLS

Pour le parc Delmas à Souillac, l'enjeu de désimpermeabilisation est particulièrement fort car le site est localisé en périmètre PPRI. Pour traiter cette situation, aucune surface n'est réimpermeabilisée. Les voiries du nouveau parking sont en enrobé drainant et les stationnements en dalles engazonnées. Les cheminements piétons créés à travers le parc sont en stabilisé type « castine », et s'inscrivent dans de larges espaces de prairies engazonnées et maillés d'arbres remarquables. L'objectif est de laisser la rivière s'inviter dans le parc qui devient une zone contrôlée d'expansion des crues.



Données techniques

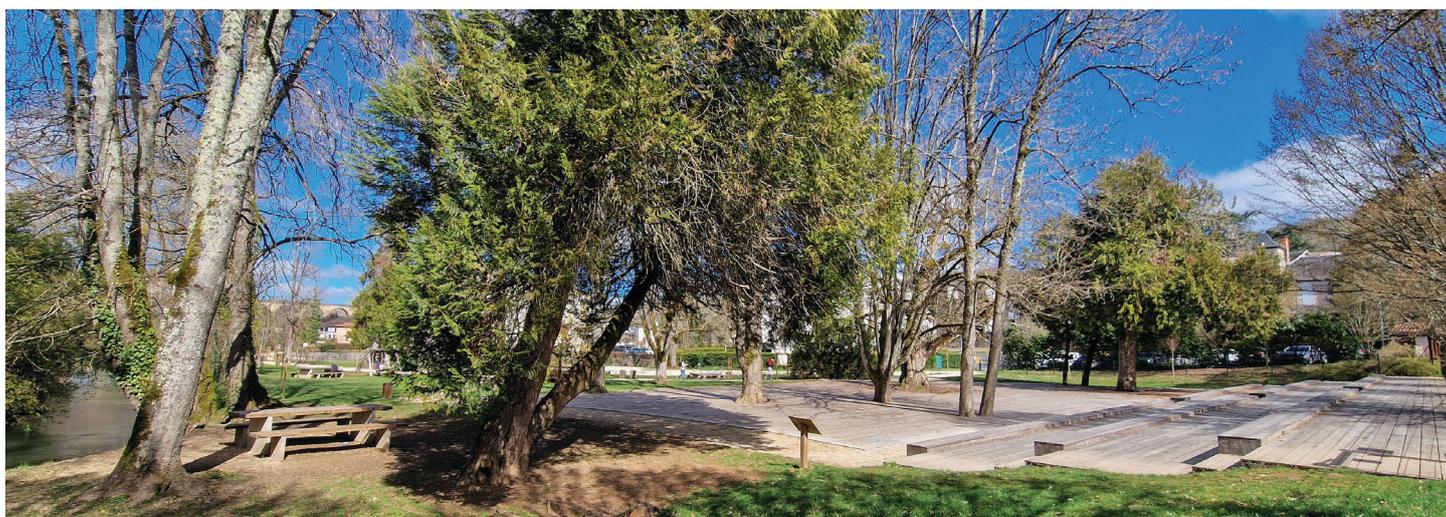
Les aménagements vertueux mis en place à l'échelle du projet

Les aménagement en termes de renaturation et de valorisation des berges de la Borrèze sont les suivants :

- remobilisation d'un champ d'expansion des crues dans l'actuelle friche ;
- création d'une ripisylve fonctionnelle, diversifiée et adaptée sur l'ensemble Chanteranne-Delmas, soit 150 m.
- création de banquettes alternées dans le lit sur l'ensemble Chanteranne-Delmas, soit 150 m permettant de réhausser la ligne d'eau à l'étiage et d'offrir une diversification des écoulements à la vie piscicole ;
- revégétalisation du parking ;
- communication et pédagogie à l'attention des habitants pour redonner à voir leur rivière.

Gestion et entretien des espaces en eau

- tonte et débroussaillage de mars/avril à octobre/novembre sur les secteurs les plus fréquentés ;
- fauchage de la prairie fleurie en fin de saison (novembre) pour la laisser fleurir le plus longtemps possible et la laisser monter en graines pour des semis spontanés ;
- fauchage de la zone dite « sauvage » le long de la Borrèze, côté Chanteranne, à l'automne/ novembre de façon à favoriser l'installation des canards, insectes utiles... ;
- tailles des végétaux lorsque le besoin se fera sentir et en cours de saison ;
- arrachage des bambous au fur à mesure des repousses le long des berges donnant ainsi de l'espace aux essences caractéristiques des ripisylves.



Vous voulez en savoir plus ? Contactez le commanditaire du projet

Commune de Souillac
Jeannine AUBRUN, 2^e adjointe, responsable Économie - espaces verts - revitalisation centre-bourg
 @ j.aubrun@souillac.fr
) 05 65 32 71 00